Fiche rappelant les principes fondamentaux afférent à la vaccination non imposée par la loi

« Décalogue »

1. Je me rends dans un centre de vaccination accompagné(e) d’une ou deux personnes pour témoigner.
2. Je demande au médecin à être vacciné(e), mais je rappelle qu’il s’agit d’une démarche volontaire et non dans le cadre de la vaccination obligatoire.
3. Je rappelle qu’en application de l’article L5132-1 du Code de la santé publique, les médicaments utilisés sous l’appellation de « vaccins contre la COVID-19 » doivent faire l’objet d’une prescription médicale sous forme d’ordonnance.
4. Que le Médecin doit me communiquer toutes les informations relatives au produit conformément aux données acquises par la science.
5. Qu’en application de la loi et de la jurisprudence il doit m’informer de tous les risques que je peux encourir en me faisant vacciner et des effets secondaires graves et moins graves.
6. Que l’ensemble de ces informations doivent m’être données par écrit.
7. Que le médecin s’engage à assumer sa responsabilité civile et pénale au cas où j’aurais des effets secondaires pouvant aller jusqu’à la mort.
8. Que je transmets cette fiche signée à une personne de confiance :

 - Nom complet :

- Prénom :

- adresse personnelle :

- adresse email :

- téléphone :

1. Que je demande de l’informer sans délai si je suis dans l’incapacité de m’exprimer pour quelque motif que ce soit, notamment après avoir été vacciné.
2. Que mon consentement à la « vaccination COVID19 » est exprimé dans le présent acte par écrit, si le médecin prescripteur, de son côté, souscrit la présente note d’information.

Fait en deux exemplaires originaux, un pour le Médecin et le second pour le vacciné.

Le A

Signature du Médecin prescripteur Signature du patient vacciné